

Préfecture de la Haute-Vienne
Direction Départementale des Territoires
Servitudes d'utilité publique de la commune de : Saint-Léonard-de-Noblat

Numéro : 8700166 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Arrêté préfectoral n°11-22 du 31.01.2011. Inscrit sur inventaire supplémentaire des monuments historiques le 16.09.1949
Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)
STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES
DREAL Nouvelle Aquitaine 15 rue Arthur Ranc CS 60539 86020 POITIERS CEDEX

Ancien logis du XVIème siècle (5 place de la République)
5 place de la République
protection sur les façades et toitures de l'ancien logis du XVI° siècle

INSCRIT DANS LE PERIMETRE DE LA ZPPAU

(arrêté du 19/04/91 - servitude AC4 n°1182)

LES EFFETS DU RAYON DE PROTECTION DE 500M SONT SUSPENDUS

Zone de protection des monuments historiques créée en application de l'article 28 de la loi du 2 mai 1930 modifiée ou périmètre de protection des monuments historiques classés ou inscrits tels qu'ils résultent des dispositions des articles L 621-1 du Code du patrimoine.

Se reporter à la note de présentation générale de l'annexe Servitudes d'Utilité Publique.

Numéro : 8700167 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrit sur inventaire supplémentaire des M.H le 16.11.1949
Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)
STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES
DREAL Nouvelle Aquitaine 15 rue Arthur Ranc CS 60539 86020 POITIERS CEDEX

Logis du XVIème siècle (18 place de la République)
18 place de la République
- logis du XVle siècle - protection de la façade sur rue

INSCRIT DANS LE PERIMETRE DE LA ZPPAU

(arrêté du 19/04/91 - servitude AC4 n°1182)

LES EFFETS DU RAYON DE PROTECTION DE 500M SONT SUSPENDUS

Zone de protection des monuments historiques créée en application de l'article 28 de la loi du 2 mai 1930 modifiée ou périmètre de protection des monuments historiques classés ou inscrits tels qu'ils résultent des dispositions des articles L 621-1 du Code du patrimoine.

Se reporter à la note de présentation générale de l'annexe Servitudes d'Utilité Publique.

Numéro : 8700169 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrit sur inventaire supplémentaire des M.H le 13.03.1950

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)
STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES
DREAL Nouvelle Aquitaine 15 rue Arthur Ranc CS 60539 86020 POITIERS CEDEX

Ancien hôtel de Rigoulène (rue du Maréchal Foch)
Rue du Maréchal Foch ancien hotel de Rigoulène
protection sur les façades et toitures

INSCRIT DANS LE PERIMETRE DE LA ZPPAU

(arrêté du 19/04/91 - servitude AC4 n°1182)

LES EFFETS DU RAYON DE PROTECTION DE 500M SONT SUSPENDUS

Zone de protection des monuments historiques créée en application de l'article 28 de la loi du 2 mai 1930 modifiée ou périmètre de protection des monuments historiques classés ou inscrits tels qu'ils résultent des dispositions des articles L 621-1 du Code du patrimoine.

Se reporter à la note de présentation générale de l'annexe Servitudes d'Utilité Publique.

Numéro : 8700170 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrit sur inventaire supplémentaire des M.H le 23.12.1926

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

DREAL Nouvelle Aquitaine 15 rue Arthur Ranc CS 60539 86020 POITIERS CEDEX

1 place de la République

1 place de la République

protection des façades et toitures

INSCRIT DANS LE PERIMETRE DE LA ZPPAU

(arrêté du 19/04/91 - servitude AC4 n°1182)

LES EFFETS DU RAYON DE PROTECTION DE 500M SONT SUSPENDUS

Zone de protection des monuments historiques créée en application de l'article 28 de la loi du 2 mai 1930 modifiée ou périmètre de protection des monuments historiques classés ou inscrits tels qu'ils résultent des dispositions des articles L 621-1 du Code du patrimoine.

Se reporter à la note de présentation générale de l'annexe Servitudes d'Utilité Publique.

Numéro : 8700182 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Classée monument historique le 16.08.1859

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

DREAL Nouvelle Aquitaine 15 rue Arthur Ranc CS 60539 86020 POITIERS CEDEX

Eglise (totalité)

Eglise (totalité)

INSCRIT DANS LE PERIMETRE DE LA ZPPAU

(arrêté du 19/04/91 - servitude AC4 n°1182)

LES EFFETS DU RAYON DE PROTECTION DE 500M SONT SUSPENDUS

Zone de protection des monuments historiques créée en application de l'article 28 de la loi du 2 mai 1930 modifiée ou périmètre de protection des monuments historiques classés ou inscrits tels qu'ils résultent des dispositions des articles L 621-1 du Code du patrimoine.

Se reporter à la note de présentation générale de l'annexe Servitudes d'Utilité Publique.

Numéro : 8700183 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Classés monument historique par décret du 19.06.1936

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

DREAL Nouvelle Aquitaine 15 rue Arthur Ranc CS 60539 86020 POITIERS CEDEX

Abords de l'église

Abords de l'église

protection des places Wilson, Gay-Lussac, de la collégiale et Denis

Dussoubs

INSCRIT DANS LE PERIMETRE DE LA ZPPAU

(arrêté du 19/04/91 - servitude AC4 n°1182)

LES EFFETS DU RAYON DE PROTECTION DE 500M SONT SUSPENDUS

Zone de protection des monuments historiques créée en application de l'article 28 de la loi du 2 mai 1930 modifiée ou périmètre de protection des monuments historiques classés ou inscrits tels qu'ils résultent des dispositions des articles L 621-1 du Code du patrimoine.

Se reporter à la note de présentation générale de l'annexe Servitudes d'Utilité Publique.

Numéro : 8700185 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrit sur inventaire des monuments historiques le 13. 03.1950

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

DREAL Nouvelle Aquitaine 15 rue Arthur Ranc CS 60539 86020 POITIERS CEDEX

Façade du 2 place Gay Lussac

Façade du 2 place Gay Lussac

INSCRIT DANS LE PERIMETRE DE LA ZPPAU

(arrêté du 19/04/91 - servitude AC4 n° 1182)

LES EFFETS DU RAYON DE PROTECTION DE 500M SONT SUSPENDUS

Zone de protection des monuments historiques créée en application de l'article 28 de la loi du 2 mai 1930 modifiée ou périmètre de protection des monuments historiques classés ou inscrits tels qu'ils résultent des dispositions des articles L 621-1 du Code du patrimoine.

Se reporter à la note de présentation générale de l'annexe Servitudes d'Utilité Publique.

Numéro : 8700186 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrit sur inventaire des monuments historiques le 2.11.1926, la façade latérale étant inscrite le 15.09.1949.

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

DREAL Nouvelle Aquitaine 15 rue Arthur Ranc CS 60539 86020 POITIERS CEDEX

Façade du XIII^{ème} siècle de la Place de la Collégiale et façade latérale

-Place Gay Lussac à l'angle de la place de la Collégiale:

Façade du XIII^{ème} siècle de la place de la Collégiale et façade latérale.

INSCRIT DANS LE PERIMETRE DE LA ZPPAU

(arrêté du 19/04/91 - servitude AC4 n°1182)

LES EFFETS DU RAYON DE PROTECTION DE 500M SONT SUSPENDUS

Zone de protection des monuments historiques créée en application de l'article 28 de la loi du 2 mai 1930 modifiée ou périmètre de protection des monuments historiques classés ou inscrits tels qu'ils résultent des dispositions des articles L 621-1 du Code du patrimoine.

Se reporter à la note de présentation générale de l'annexe Servitudes d'Utilité Publique.

Numéro : 8700187 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrit sur inventaire supplémentaire des monuments historiques le 16.9.1949

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

DREAL Nouvelle Aquitaine 15 rue Arthur Ranc CS 60539 86020 POITIERS CEDEX

Ancien hôpital (rue Georges Perrin)

Rue Georges Perrin - ancien hospital

protection sur les 2 portes

INSCRIT DANS LE PERIMETRE DE LA ZPPAU

(arrêté du 19/04/91 - servitude AC4 n° 1182)

LES EFFETS DU RAYON DE PROTECTION DE 500M SONT SUSPENDUS

Zone de protection des monuments historiques créée en application de l'article 28 de la loi du 2 mai 1930 modifiée ou périmètre de protection des monuments historiques classés ou inscrits tels qu'ils résultent des dispositions des articles L 621-1 du Code du patrimoine.

Se reporter à la note de présentation générale de l'annexe Servitudes d'Utilité Publique.

Numéro : 8700188 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrit sur inventaire supplémentaire des monuments historiques le 23.9.1949

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

DREAL Nouvelle Aquitaine 15 rue Arthur Ranc CS 60539 86020 POITIERS CEDEX

Grilles en fer forgé du XVIII^{ème} (5 rue des Sapeurs, anciennement rue des Halles)

5 rue des Sapeurs (anciennement rue des Halles) protection sur les grilles en fer forgé du XVIIIe siècle de l'imposte de la boutique et de l'oeil de boeuf surmontant la porte d'entrée.

INSCRIT DANS LE PERIMETRE DE LA ZPPAU

(arrêté du 19/04/91 - servitude AC4 n°1182)

LES EFFETS DU RAYON DE PROTECTION DE 500M SONT SUSPENDUS

Zone de protection des monuments historiques créée en application de l'article 28 de la loi du 2 mai 1930 modifiée ou périmètre de protection des monuments historiques classés ou inscrits tels qu'ils résultent des dispositions des articles L 621-1 du Code du patrimoine.

Se reporter à la note de présentation générale de l'annexe Servitudes d'Utilité Publique.

Numéro : 8700269 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Classé monument historique par arrêté du 18 décembre 1989 se substituant à l'inscription du 20 octobre 1987

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

DREAL Nouvelle Aquitaine 15 rue Arthur Ranc CS 60539 86020 POITIERS CEDEX

Salle à manger du manoir de Rigoulène

Salle à manger du manoir de Rigoulène

située sur la parcelle n°528 section D

Zone de protection des monuments historiques créée en application de l'article 28 de la loi du 2 mai 1930 modifiée ou périmètre de protection des monuments historiques classés ou inscrits tels qu'ils résultent des dispositions des articles L 621-1 du Code du patrimoine.

Se reporter à la note de présentation générale de l'annexe Servitudes d'Utilité Publique.

Numéro : 8700304 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrit inv.M.H le 02.11.1926

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

DREAL Nouvelle Aquitaine 15 rue Arthur Ranc CS 60539 86020 POITIERS CEDEX

Façade 18 rue Gay Lussac, angle place de la République

Façade 18 rue Gay Lussac, angle place de la République

INSCRIT DANS LE PERIMETRE DE LA ZPPAU

(arrêté du 19/04/91 - servitude AC4 n°1182)

LES EFFETS DU RAYON DE PROTECTION DE 500M SONT SUSPENDUS

Zone de protection des monuments historiques créée en application de l'article 28 de la loi du 2 mai 1930 modifiée ou périmètre de protection des monuments historiques classés ou inscrits tels qu'ils résultent des dispositions des articles L 621-1 du Code du patrimoine.

Se reporter à la note de présentation générale de l'annexe Servitudes d'Utilité Publique.

Numéro : 8700968 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrit inv. M.H.le 16.09.1949
Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)
STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES
DREAL Nouvelle Aquitaine 15 rue Arthur Ranc CS 60539 86020 POITIERS CEDEX

Porte du XVIIIe siècle (26, rue Jean Jaurès)
26, rue Jean Jaurès : porte du XVIIIe siècle.

INSCRIT DANS LE PERIMETRE DE LA ZPPAU

(arrêté du 19/04/91 - servitude AC4 n°1182)

LES EFFETS DU RAYON DE PROTECTION DE 500M SONT SUSPENDUS

Zone de protection des monuments historiques créée en application de l'article 28 de la loi du 2 mai 1930 modifiée ou périmètre de protection des monuments historiques classés ou inscrits tels qu'ils résultent des dispositions des articles L 621-1 du Code du patrimoine.

Se reporter à la note de présentation générale de l'annexe Servitudes d'Utilité Publique.

Numéro : 8701309 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Classé monument historique par arrêté du 25 septembre 1989
complète l'inscription du 6 février 1926

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)
STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES
DREAL Nouvelle Aquitaine 15 rue Arthur Ranc CS 60539 86020 POITIERS CEDEX

Prieuré de l'Artige

Prieuré de l'Artige :

- l'église en totalité, y compris son décor intérieur,
 - les trois arcades subsistantes correspondant au mur occidental de la salle capitulaire,
 - la tour aux armes des Bony à l'angle sud-ouest,
 - l'aire du cloître, à l'exclusion du bâtiment ouest servant d'habitation
- situées sur la parcelle n°838 section B du cadastre

Zone de protection des monuments historiques créée en application de l'article 28 de la loi du 2 mai 1930 modifiée ou périmètre de protection des monuments historiques classés ou inscrits tels qu'ils résultent des dispositions des articles L 621-1 du Code du patrimoine.

Se reporter à la note de présentation générale de l'annexe Servitudes d'Utilité Publique.

Numéro : 8701528 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Arrêté préfectoral n° 07-229 du 05 juin 2007
Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

Pont de Noblat dit "le Vieux pont" sur la Vienne

Inscription du pont de Noblat à SAINT-LEONARD-DE-NOBLAT (Haute-Vienne) au titre des monuments historiques.

Est inscrit au titre des monuments historiques le pont de Noblat, dit aussi le "vieux pont" sur la Vienne, à SAINT LEONARD DE NOBLAT (87), domaine public non cadastré, figurant dans la section AI du cadastre, appartenant à la commune de SAINT LEONARD DE NOBLAT (Haute-Vienne) suivant des dispositions antérieures au 1er Janvier 1956.

INSCRIT DANS LE PERIMETRE DE LA ZPPAU

(arrêté du 19/04/91 - servitude AC4 n°1182)

LES EFFETS DU RAYON DE PROTECTION DE 500M SONT SUSPENDUS

Zone de protection des monuments historiques créée en application de l'article 28 de la loi du 2 mai 1930 modifiée ou périmètre de protection des monuments historiques classés ou inscrits tels qu'ils résultent des dispositions des articles L 621-1 du Code du patrimoine.

Se reporter à la note de présentation générale de l'annexe Servitudes d'Utilité Publique.

Numéro : 8700548 Type : AC2 PROTECTION DES SITES

Acte : Site inscrit le 2.03.1946

Services Concernés : STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

DREAL Nouvelle Aquitaine 15 rue Arthur Ranc CS 60539 86020 POITIERS CEDEX

- Ensemble constitué par l'Eglise, les places de la République, Gay-Lussac, de la collégiale Wilson, Denis Dussoubs, les rues des Etages, Gay lussac, de la Fraternité, de la Gare, Jean Mermoz et les maisons qui les bordent.

LES EFFETS DU SITE SONT SUSPENDUS DU FAIT DE LA SERVITUDE AC4.

Zone de protection des sites créée en application de l'article 17 de la loi du 2 mai 1930 modifiée. Se reporter à la note de présentation générale de l'annexe Servitudes d'Utilité Publique.

Numéro : 8700549 Type : AC2 PROTECTION DES SITES

Acte : Site inscrit le 30.03.1981

Services Concernés : STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

DREAL Nouvelle Aquitaine 15 rue Arthur Ranc CS 60539 86020 POITIERS CEDEX

- Ensemble formé par la vallée de la Vienne.

Zone de protection des sites créée en application de l'article 17 de la loi du 2 mai 1930 modifiée. Se reporter à la note de présentation générale de l'annexe Servitudes d'Utilité Publique.

Numéro : 8700550 Type : AC2 PROTECTION DES SITES

Acte : Site inscrit le 15.03.1946

Services Concernés : STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

DREAL Nouvelle Aquitaine 15 rue Arthur Ranc CS 60539 86020 POITIERS CEDEX

- Ensemble constitué sur la rive droit de la Vienne et de part et d'autre de la Maulde, par le château des Muraud et ses abords.

Zone de protection des sites créée en application de l'article 17 de la loi du 2 mai 1930 modifiée. Se reporter à la note de présentation générale de l'annexe Servitudes d'Utilité Publique.

Numéro : 8701182 Type : AC4 PATRIMOINE ARCHITECTURAL URBAIN ET PAYSAGER

Acte : Arrêté du 19 avril 1991

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

DREAL Nouvelle Aquitaine 15 rue Arthur Ranc CS 60539 86020 POITIERS CEDEX

Zone de protection du patrimoine architectural et urbain de SAINT-LEONARD

Zone de protection du patrimoine architectural et urbain instituée en application de l'article 70 de la loi 83-8 du 7 janvier 1983.

Numéro : D000026 Type : AS1 CONSERVATION DES EAUX

Acte : Arrêté DUP du 1981-11-24

Services Concernés : ARS (Agence Régionale de Santé du Limousin) 24 Rue Donzelot CS 13108 87031 LIMOGES

LIFARNET

LIFARNET

Servitude attachée à la protection des eaux potables instituée en vertu de l'article L.20 du Code de la santé publique et du décret n°61-859 du 1er août 1961,

modifié par le décret n° 67-1093 du 15 décembre 1967, pris pour son application.

Numéro : D000599 Type : AS1 CONSERVATION DES EAUX

Acte : Arrêté DUP du 2006-07-20

Services Concernés : ARS (Agence Régionale de Santé du Limousin) 24 Rue Donzelot CS 13108 87031 LIMOGES

LA VIENNE - LANAUD

LA VIENNE - LANAUD

Servitude attachée à la protection des eaux potables instituée en vertu de l'article L.20 du Code de la santé publique et du décret n°61-859 du 1er août 1961,

modifié par le décret n° 67-1093 du 15 décembre 1967, pris pour son application.

Numéro : D001774 Type : AS1 CONSERVATION DES EAUX

Acte : Arrêté DUP du 2012-09-28

Services Concernés : ARS (Agence Régionale de Santé du Limousin) 24 Rue Donzelot CS 13108 87031 LIMOGES

LA VIENNE FAREBOUT
LA VIENNE FAREBOUT

Servitude attachée à la protection des eaux potables instituée en vertu de l'article L.20 du Code de la santé publique et du décret n°61-859 du 1er août 1961,
modifié par le décret n° 67-1093 du 15 décembre 1967, pris pour son application.

Numéro : D001901 Type : AS1 CONSERVATION DES EAUX

Acte : Arrêté DUP du 2006-07-20

Services Concernés : ARS (Agence Régionale de Santé du Limousin) 24 Rue Donzelot CS 13108 87031 LIMOGES

LA VIENNE - LIMOGES
LA VIENNE - LIMOGES

Servitude attachée à la protection des eaux potables instituée en vertu de l'article L.20 du Code de la santé publique et du décret n°61-859 du 1er août 1961,
modifié par le décret n° 67-1093 du 15 décembre 1967, pris pour son application.

Numéro : 8700713 Type : EL7 SERVITUDES D'ALIGNEMENT

Acte : A.P. du 1.02.1837

A.P. du 20.05.1892

A.P. du 21.08.1893

A.P. du 26.09.1909

A.P. du 30.09.1912

Services Concernés : CONSEIL DEPARTEMENTAL de la HAUTE VIENNE Hotel du Département 87031 LIMOGES

R.D. 7 bis traversée de Noblat

R.D. 13 traversée de Noblat

R.D. 14 traversée de Noblat

R.D. 39 traversée du bourg

R.D. 109 traversée du bourg

Servitudes attachées à l'alignement des voies nationales, départementales ou communales et interdisant toute construction nouvelle ou confortation des ouvrages bâtis existants situés dans la bande frappée d'alignement.

Le plan d'alignement peut être obtenu auprès du gestionnaire de la voie.

Numéro : 8701229 Type : EL7 SERVITUDES D'ALIGNEMENT

Acte : A.P. du 29.09.1869

Services Concernés : CONSEIL DEPARTEMENTAL de la HAUTE VIENNE Hotel du Département 87031 LIMOGES

R.N.141 traversée du bourg.- RN déclassée par arrêté préfectoral du 09 décembre 2008 -

Reclassée CD 941 -

Servitudes attachées à l'alignement des voies nationales, départementales ou communales et interdisant toute construction nouvelle ou confortation des ouvrages bâtis existants situés dans la bande frappée d'alignement.
Le plan d'alignement peut être obtenu auprès du gestionnaire de la voie.

Numéro : 8700336 Type : I4A TRANSPORT D'ENERGIE ELECTRIQUE

Acte :
Services Concernés : SNCF - DIR. MATERIEL - DEPART. ENERGIE 15, Rue Traversière 75571 PARIS CEDEX 12
inconnu

Lignes 90 KV - LE MAUREIX - ST LEONARD

Périmètre à l'intérieur duquel a été instituée une servitude en application de l'un des textes suivants : article 12 modifié de la loi du 15 juin 1906 ; article 298 de la loi de finances du 13 juillet 1925 ; article 35 de la loi n° 46-628 du 8 avril 1946, modifiée ; article 2 du décret n° 64-481 du 23 janvier 1964.

Le concessionnaire devra être consulté pour tout projet à réaliser à proximité de ces ouvrages (voir note de présentation générale de l'annexe Servitudes d'Utilité Publique)

Numéro : 8700364 Type : I4A TRANSPORT D'ENERGIE ELECTRIQUE

Acte :
Services Concernés : RTE (Réseau de transport d'électricité) GET MCO GET (Groupe d'Exploitation Transport) MCO (Massif Central Ouest)
15000 Aurillac
inconnu

- Ligne 90 KV - SAINT LEONARD - LA VEYTISOU

Périmètre à l'intérieur duquel a été instituée une servitude en application de l'un des textes suivants : article 12 modifié de la loi du 15 juin 1906 ; article 298 de la loi de finances du 13 juillet 1925 ; article 35 de la loi n° 46-628 du 8 avril 1946, modifiée ; article 2 du décret n° 64-481 du 23 janvier 1964.

Le concessionnaire devra être consulté pour tout projet à réaliser à proximité de ces ouvrages (voir note de présentation générale de l'annexe Servitudes d'Utilité Publique)

Numéro : 8700749 Type : I4A TRANSPORT D'ENERGIE ELECTRIQUE

Acte :
Services Concernés : RTE (Réseau de transport d'électricité) GET MCO GET (Groupe d'Exploitation Transport) MCO (Massif Central Ouest)
15000 Aurillac

- Poste 90 kv St Léonard

Périmètre à l'intérieur duquel a été instituée une servitude en application de l'un des textes suivants : article 12 modifié de la loi du 15 juin 1906 ; article 298 de la loi de finances du 13 juillet 1925 ; article 35 de la loi n° 46-628 du 8 avril 1946, modifiée ; article 2 du décret n° 64-481 du 23 janvier 1964.

Le concessionnaire devra être consulté pour tout projet à réaliser à proximité de ces ouvrages (voir note de présentation générale de l'annexe Servitudes d'Utilité Publique)

Numéro : 8701556 Type : PM1 PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES

Acte : Arrêté préfectoral n° 09-2304 - du 12 novembre 2009

Services Concernés : DDT 87 (Direction Départementale des territoires) 22, rue des Pénitents Blancs 87032 LIMOGES

Plan de prévention du risque naturel inondation (PPRI) pour la vallée de la rivière Vienne sur le territoire de la commune de Saint Léonard de Noblat, depuis le lieu-dit "Beaufort" jusqu'au lieu-dit "Maquetaud".

Servitude résultant d'un plan d'exposition aux risques naturels prévisibles, instituée en application de l'article 5-1, 1er alinéa, de la loi n°82-600 du 13 juillet 1982.

Numéro : 8701711 Type : PM2 Servitudes résultant des périmètres délimités autour des installations classées implantées sur un site nouveau.

Acte : Arrêté DL-BPEUP N° 2020-015 du 27 janvier 2020

Services Concernés : DREAL Nouvelle Aquitaine 15 rue Arthur Ranc CS 60539 86020 POITIERS CEDEX

CET de Cadillat

Site du Centre d'Enfouissement Technique au lieu dit "Cadillat", situé à Saint Léonard de Noblat

Numéro : 8700082 Type : PT1 PROTECTION DES CENTRES DE RECEPTION

Acte : Décret du 12.10.1981

Services Concernés : TELEDIFFUSION DE FRANCE service reception 89-91 rue Fustel de Coulanges 87000 LIMOGES

Réémetteur de télévision de ST LEONARD DE NOBLAT-PENAUD

n° CCT 87 13 05

Zone de protection contre les perturbations électromagnétiques

La zone de protection s'exerce dans un rayon de 500m autour de la station

Servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques, instituée en application des articles L.57 à L.62 et R.27 à R.39 du Code des postes et télécommunications.

Numéro : 8700083 Type : PT2 TRANSMISSIONS RADIO ELECTRIQUES

Acte : Décret du 02.12.1980 J.O. du 06.12.1980

Services Concernés : TELEDIFFUSION DE FRANCE service reception 89-91 rue Fustel de Coulanges 87000 LIMOGES

Centre radioélectrique de SAINT LEONARD DE NOBLAT-Penaud

CCT n°87 13 05

Zone secondaire de dégagement contre les obstacles pour la protection du réémetteur de télévision de ST LEONARD de NOBLAT - Penaud

Cette zone secondaire de dégagement est constituée par 3 secteurs.

Dans le 1er secteur compris entre les azimuts 80° et 140° et dans un rayon de 350 m l'altitude maximum des obstacles est d'autant plus basse que l'on s'éloigne du pylône. Elle décroît régulièrement de 358 m (au pylône) jusqu'à 345 m (à 350 m du pylône).

Dans le 2ème secteur compris entre les azimuts 140° et 280° et dans un rayon de 350 m à partir du pylône l'altitude maximum des obstacles est d'autant plus basse que l'on s'éloigne du pylône. Elle décroît régulièrement de 358 m (au pylône) jusqu'à 325 m (à 350 m du pylône)

Dans le 3ème secteur compris entre les azimuts 280° et 345° et dans un rayon de 350 m du pylône l'altitude maximum des obstacles est d'autant plus basse que l'on s'éloigne du pylône. Elle décroît régulièrement de 358 m (au pylône) jusqu'à 345 m (à 350 m du pylône) .

Servitude de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles, instituée en application des articles L.54 à L.56 et R.21 à R.26 du Code des postes et télécommunications.

Numéro : 8701231 Type : PT2 TRANSMISSIONS RADIO ELECTRIQUES

Acte : Décret du 19 décembre 1990

Services Concernés : FRANCE TELECOM 25, Rue Edouard Michaud 87033 LIMOGES CEDEX

Liaison hertzienne Limoges Brégères-St Léonard de noblat
TRONCON "LA GENEYTOUSE Crouzettes / ST LEONARD DE NOBLAT"

CCT n° 87 22 43 et 87 22 44

ZONE SPECIALE DE DEGAGEMENT contre les obstacles délimitée par deux traits parallèles distants de 50 mètres dans laquelle il est interdit en dehors des limites du domaine de l'Etat, sauf autorisation du Ministre des Postes, des Télécommunications et de l'espace de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède l'altitude précisée sur le plan, ou 25 mètres par rapport au niveau du sol.

Servitude de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles, instituée en application des articles L.54 à L.56 et R.21 à R.26 du Code des postes et télécommunications.

Numéro : 8701342 Type : PT2 TRANSMISSIONS RADIO ELECTRIQUES

Acte : Décret du 19 décembre 1990

Services Concernés : FRANCE TELECOM 25, Rue Edouard Michaud 87033 LIMOGES CEDEX

Station de SAINT LEONARD DE NOBLAT

CCT n° 87 22 44

Faisceau hertzien Limoges Brégère-St Léonard de noblat

ZONE SECONDAIRE DE DEGAGEMENT, délimitée par un couloir de 500m de long

sur 50m de large, dans laquelle il est interdit, en dehors des limites du

domaine de l'Etat, sauf autorisation du ministre de créer des obstacles

fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède 308m NGF

Servitude de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles, instituée en application des articles L.54 à L.56 et R.21 à R.26 du Code des postes et télécommunications.

Numéro : 8700028 Type : PT4 SERVITUDES D'ELAGAGE

Acte :

Services Concernés : FRANCE TELECOM 25, Rue Edouard Michaud 87033 LIMOGES CEDEX

SERVITUDES D'ELAGAGE

NOTA: Le report de ces servitudes

n'est pas effectué sur le plan joint.

Servitude d'élagage relative aux lignes de télécommunications empruntant le domaine public, instituée en application de l'article L.65-1 du Code des postes et télécommunications.

Numéro : 8700258 Type : T1 VOIES FERREES

Acte :

Services Concernés : RFF (Réseau Ferré de France) 25, Rue du Chinchauvaud 87000 LIMOGES

Limite d'emprise S.N.C.F

LIGNE LE PALAIS - EYGURANDE - MERLINES

Zone à laquelle s'appliquent les servitudes instituées par la loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer et l'article 6 du décret du 30 octobre 1935 modifié portant création de servitudes de visibilité sur les voies publiques.

Se reporter à la note de présentation générale de l'annexe Servitudes d'Utilité Publique - Chapitre E

T7 - Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières

En application des dispositions de l'arrêté interministériel du 25 juillet 1990, à l'extérieur des zones grevées par la servitude aéronautique de dégagement (T5), est soumis à autorisation du ministre chargé de l'aviation civile et du ministre chargé des armées, l'établissement des installations dont la hauteur en un point quelconque au dessus du niveau du sol ou de l'eau :

a) est supérieure à 50 mètres, en dehors des agglomérations ;

b) est supérieure à 100 mètres dans les agglomérations.

Sont considérées comme installations, toutes constructions fixes ou mobiles.